

EUROPE

LA CFDT ENGAGÉE
DANS UNE EUROPE EN CRISE



SOMMAIRE

	Introduction	3
L'Europe dans une crise profonde qui menace son avenir		4
Le syndicalisme européen		9
Et la CFDT		11

INTRODUCTION

Au cours des quinze dernières années, l'Union européenne a subi de profondes mutations. Après la création de l'Euro et la réunification allemande dans les années 90 (réunification dont le coût, principalement supporté par les Allemands, laisse encore des traces), l'Union a intégré 12 nouveaux Etats dont 10 de l'ancien bloc soviétique. Dans le même temps, la planète entière vit des changements fondamentaux, avec la montée des puissances émergentes, la raréfaction des ressources naturelles et le changement climatique. Enfin, depuis 2008, le déclenchement de plusieurs crises successives et « emboîtées » (financière, économique, budgétaire) a provoqué un choc dont l'Europe a du mal à se remettre.

L'EUROPE DANS UNE CRISE PROFONDE QUI MENACE SON AVENIR

↓ L'EURO, DU SUCCÈS À LA CRISE

L'Euro constitue indéniablement un succès de l'Union européenne: cette monnaie commune a facilité le développement des échanges (biens, services, circulation des personnes) entre les pays qui l'ont adoptée (l'Eurozone), et elle est très rapidement devenue une monnaie de référence internationale.

Mais l'Euro a aussi eu un rôle d'anesthésiant sur la situation de certains Etats membres. Il a permis un accès au crédit à des taux très inférieurs à ce que l'économie réelle du pays aurait permis et a servi, entre autres, à alimenter des bulles immobilières (notamment en Irlande et en Espagne). La France et l'Allemagne se permettaient, quant à elles, de passer outre les règles, pourtant insuffisantes, qui devaient garantir la stabilité monétaire (les critères de convergence du Pacte de stabilité et de croissance¹).

En l'absence de coordination des politiques économiques, les économies des pays de l'Union monétaire ont connu des évolutions divergentes, avec une compétitivité qui se dégradait dans de nombreux pays européens, notamment en France. Certains pays ont accumulé des excédents commerciaux (Allemagne, Autriche, pays scandinaves...) et d'autres, des déficits. La crise financière, puis économique, a mis en évidence ces déséquilibres et les insuffisances dans la gouvernance de la zone Euro, obligeant l'Union européenne à réagir.

↓ UN DÉBUT DE GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

Au fur et à mesure du développement de la crise de l'Euro, un début de gouvernance monétaire et budgétaire a vu le jour, organisant une certaine solidarité entre Etats membres, et engageant ceux qui en avaient le plus les moyens (les Etats excédentaires, mais aussi la France) à l'égard de ceux qui se voyaient contraints à demander une aide européenne: Irlande, Grèce, Portugal, Italie, Espagne.

Un Fonds européen de stabilité financière (FESF)ⁱ, puis un Mécanisme européen de stabilité (MES)ⁱⁱ ont été mis en place pour venir en aide aux pays les plus endettés. Le MES sera ensuite autorisé à intervenir directement auprès des banques en difficulté. Ainsi, les Etats n'auront plus à s'endetter eux-mêmes davantage pour sauver leurs banques. Parallèlement, des mécanismes préventifs de surveillance ont été élaborés avec le « semestre européen »ⁱⁱⁱ et les procédures pour « déséquilibres excessifs ». Enfin, un Traité de stabilité financière^{iv} a été signé en 2012 par 25 Etats membres.

Le lancement d'une Union bancaire lors du Conseil d'octobre 2012 donnera à la Banque centrale européenne (BCE) les moyens de contrôler l'activité des banques pour éviter les dérives, et prévoit un système

1. Ce pacte vise à assurer la stabilité de l'Euro et concerne les Etats membres qui adoptent cette monnaie. Il impose des « critères de convergence » sur le déficit budgétaire (inférieur à 3% du PIB) et sur le cumul de la dette publique (60% du PIB). Très peu de pays de l'Eurozone sont aujourd'hui en mesure de respecter ces critères.

de garantie des dépôts. Elle viendra compléter les systèmes de supervision financière qui avaient commencé à fonctionner ces dernières années, mais sa mise en place sera lente : elle se déroulera sur plus d'un an, jusqu'en mars 2014.

Début 2012, une restructuration d'une partie de la dette grecque a permis de garder ce pays dans la zone Euro. Outre les aides accordées par le FESF, le secteur privé a accepté un échange d'obligations d'Etat pour 53,5% de leur valeur initiale, soit un coût de 107 milliards d'Euros, dont 13 milliards pour les banques françaises.

La sortie de la Grèce aurait été catastrophique non seulement pour les grecs, mais aussi, par ses effets en cascade, sur l'ensemble de l'Europe. L'avenir même de l'Euro aurait été très gravement compromis. L'incertitude sur la solidité de l'Euro a poussé la spéculation sur les emprunts d'Etat, qui ont atteint des niveaux très élevés (ceux de l'Espagne ont atteint 7,5% à l'été 2012).

Mais ce qui a vraiment calmé les marchés financiers au cours de l'été 2012, ce sont les déclarations de Mario Draghi, nouveau Président de la BCE, qui a engagé cette institution à intervenir « *sans limite* » pour sauver l'Euro, en rachetant de la dette des Etats déjà émise (marché secondaire). Elle ne le faisait jusqu'alors qu'en cas d'urgence. Ces déclarations ont mis un coup d'arrêt à la spéculation sur la dette des Etats les plus fragilisés de l'Eurozone. Elle n'a pas eu besoin de passer à l'acte. L'affirmation d'une volonté politique peut donc avoir une réelle influence sur les marchés (mais jusqu'à quand ?).

Cependant, la BCE ne peut pas, en l'état, jouer un rôle de « prêteur en dernier ressort » comme le font la FED américaine ou la Banque centrale du Royaume-Uni. Ceci demanderait une intégration monétaire et budgétaire aboutie.

GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE EN PROGRÈS, MAIS LA CROISSANCE ?

Si la stabilité monétaire a progressé, la relance économique est toujours en panne. Un Pacte de croissance d'un montant de 120 milliards d'Euros a été adopté lors du Conseil européen de juin 2012. Ce montant, très faible au regard des investissements nécessaires pour une vraie relance économique en Europe, est constitué pour moitié de fonds déjà existants qui n'étaient pas utilisés, mais, plus de six mois après la décision, aucune action n'est réellement engagée.

Fin 2012, une autre initiative importante a été prise avec le Rapport « van Rompuy », du nom du Président du Conseil. Ce rapport proposait de s'orienter « *vers une véritable Union économique et monétaire (UEM)* », qui vise à compléter les mesures prises en matière de gouvernance économique, en intégrant un cadre financier (l'union bancaire), un cadre budgétaire (« semestre européen » complété par des mesures de mutualisation de la dette), un cadre de politique économique (coordination des politiques économiques), et un cadre démocratique incluant la dimension sociale (contrôle parlementaire et reconnaissance de la place du dialogue social).

Le Conseil européen de décembre 2012 a retenu une partie des propositions de ce rapport en demandant l'élaboration d'une « feuille de route » pour le Conseil de juin 2013, tout en reportant les décisions sur les mesures qui auraient exigé des changements dans les Traités après les élections européennes de 2014. Les mécanismes de mutualisation de la dette ont été repoussés, le Conseil envisage de conditionner les mécanismes de solidarité à des contrats « *pour la compétitivité et la croissance* » conclus entre la Commission européenne et l'Etat concerné. Toutefois, le Conseil a repris la proposition d'intégrer « *la dimension sociale de l'UEM* ».

Progrès en perspective sur la gouvernance, mais le compromis trouvé par le Conseil pour le budget 2014-2020 illustre la difficulté de dépasser les intérêts nationaux. Pour la première fois de l'histoire communautaire, ce budget est en baisse (certes limitée à -3%), confirmant l'incapacité collective des chefs d'Etat et de gouvernement de s'engager dans une politique d'investissements pour une nouvelle croissance pour l'Europe. Les principaux groupes du Parlement européen, qui est co-décisionnaire sur ce sujet, ont dénoncé ce compromis budgétaire. Le dossier n'est donc pas clos, mais la bataille pour parvenir un jour à un budget à la hauteur des enjeux et financé par des ressources propres (impôts et taxes européennes au lieu d'une contribution des Etats) sera longue et difficile.



LA DÉGRADATION DU MODÈLE SOCIAL EUROPÉEN

Si l'Euro a pu être sauvé, c'est au prix d'un énorme coût social. Les populations, notamment dans le Sud de l'Europe, ont connu pertes de pouvoir d'achat, hausses d'impôts, détérioration des services publics, baisses de prestations sociales. La Grèce a perdu près de 25% de son PIB depuis 2008. Le salaire minimum y a été baissé de 22% (32% pour les jeunes). En Irlande aussi le salaire minimum avait connu une baisse (12%) ; il est aujourd'hui revenu à son niveau de 2010. La hausse du chômage atteint des niveaux historiques : 6 millions de chômeurs en Espagne (26% de la population active), un taux de chômage des jeunes qui dépasse allègrement les 50%.

L'Union européenne compte désormais 26 millions de chômeurs, un quart de sa population connaît la pauvreté. Dans la zone Euro, le chômage atteint 12%. Les réductions de prestations sociales ne permettent plus à celles-ci de jouer le rôle de « stabilisateur » automatique, et les services publics, victimes également de coupes sombres et de réductions d'effectifs, ont du mal à assurer leur rôle dans le maintien de la cohésion sociale.

Les dispositifs de gouvernance de la zone Euro ont été discutés et mis en place en ignorant les partenaires sociaux. Le dialogue social est mis en difficulté dans de nombreux pays européens. Des gouvernements ont pris prétexte de la crise pour contourner le dialogue social. Reconnaissons cependant que là où les mesures les plus contraignantes ont été adoptées, les organisations syndicales n'avaient guère d'autre choix que de s'opposer aux mesures décidées.

Mais cette opposition masque la nécessité de conduire des réformes. Beaucoup de pays européens connaissent des problèmes structurels récurrents : problèmes de compétitivité de nombreuses entreprises sur le marché européen et sur le marché mondial, financement de la protection sociale dans une population vieillissante, inégalités de toutes sortes (territoriales, de genre, générationnelles...), défis énergétiques et environnementaux...

Contrairement aux autres pays de la zone Euro, sur la dernière décennie, l'Allemagne a joué la modération salariale (les salaires y ont évolué moins vite que la productivité), entre autres pour faire face au coût de la réunification. Cette politique a amélioré le niveau de l'emploi, mais au prix d'une augmentation de la pauvreté et des inégalités (Réformes Hartz²), avec des répercussions négatives sur toute l'Europe.

Les différences dans les évolutions du coût du travail ont participé au creusement des écarts de compétitivité, d'où des préconisations de la Commission européenne dans le cadre du « semestre européen » poussant systématiquement à la modération salariale.

2. Les Lois Hartz, promulguées entre 2003 et 2005, ont réformé le droit du travail allemand, notamment en créant les « minijobs » (payés entre 400 et 800 euros mensuels sans limite particulière sur la durée hebdomadaire) et en restreignant les indemnités du chômage.

L'absence de salaire minimum dans certains pays et la baisse du taux de couverture des salariés par des accords collectifs dans bon nombre d'entre eux (en Allemagne, près d'un salarié du secteur privé sur deux n'est pas couvert), ainsi que la mise en œuvre *a minima* de certaines législations, conduisent à des situations sociales particulièrement difficiles : travailleurs pauvres, salariés victimes de trafiquants de main d'œuvre... C'est le cas en particulier des difficultés de mise œuvre et des pratiques de contournement de la Directive «Détachement des travailleurs»³, qui fait actuellement l'objet d'un débat sur les règles d'application. Dans une Europe plus hétérogène, le social est devenu un paramètre de concurrence entre les Etats de l'Union.

Le dialogue social européen a du mal à produire des résultats. Le patronat européen (Business Europe), réticent à renforcer un cadre collectif européen, favorable à la concurrence sociale, fait à peine le service minimum. L'absence de pression de la Commission ne l'incite pas à changer d'attitude.



L'EUROPE EN PANNE ... ET DE PLUS EN PLUS LOIN DES CITOYENS

Les progrès réalisés par l'Union européenne en matière d'intégration, avec un marché unique et une Union monétaire, mais sans politiques communes en matière économique, fiscale et sociale, ne permettent pas de sortir du cercle vicieux : austérité, baisse de la croissance, aggravation de la situation sociale... La sortie de crise exige une démarche équilibrée entre la maîtrise de la dette et des déficits, le respect des règles communes, et les efforts en matière de solidarité et de relance d'une nouvelle croissance, orientée vers le développement durable et l'emploi de qualité.

Deux visions de la sortie de crise s'affrontent : une vision basée sur l'orthodoxie budgétaire, l'autre basée sur une relance volontariste de la croissance. Mais c'est la vision orthodoxe qui domine. Ce clivage, largement alimenté par des conceptions politiques différentes, ne doit pas masquer les autres paramètres influant sur le positionnement des gouvernements. Il y a la prise en compte de l'opinion publique et des traits culturels nationaux, d'autant plus prégnants à l'approche d'échéances électorales (ainsi, en Allemagne : peur de l'inflation, rôle de la BCE, réactions xénophobes vis-à-vis des Grecs.... ; au Royaume-Uni : opinion largement eurosceptique, rôle de la City et des tabloïds...).

Les tenants de la rigueur doutent de la capacité des Etats en difficulté à tenir leurs engagements. D'où la difficulté à mettre en place des mécanismes de mutualisation des dettes (euro-obligations) ou de financement d'investissements (*project-bonds*). La boussole européenne reste bloquée sur la rigueur budgétaire, provoquant des dégâts sociaux croissants.

Pour l'heure, les progrès de l'Union européenne sont lents et insuffisants, et ne concernent que les aspects de gouvernance budgétaire et monétaire, sans projet politique pour impulser et guider l'action. Le seul effet macroéconomique visible pour les citoyens européens est la stagnation des économies et les conséquences des politiques de rigueur. La crise est gérée par la Commission européenne et les gouvernements, sans vrai débat citoyen. En France, où les sujets européens provoquent des clivages à l'intérieur de chaque camp, ils ont été absents du débat de la présidentielle.

Le fossé se creuse entre l'Europe (en dépit de ses progrès invisibles) et ses citoyens⁴. La crise économique risque de dégénérer en crise politique et démocratique, menaçant l'intégration européenne (contestation des partis politiques de gouvernement pro-européens en Italie, Espagne...).

3. Cette directive régit les conditions de travail des salariés envoyés en mission temporaire dans un autre Etat de l'Union que celui où ils travaillent habituellement.

4. Sondage Iris : pourcentage des Français voyant dans l'UE une source d'espoir : 61% en 2002, 50% en 2011, 38% aujourd'hui.



L'hétérogénéité grandissante de l'Union européenne, les divergences de politique économique au sein de la zone Euro ont créé les conditions d'une crise profonde qui s'est installée dans les suites de la crise mondiale de 2008. Les mesures anti-crise au sein de la zone Euro n'ont pas empêché la spéculation sur la dette publique des Etats les plus en difficulté; les politiques d'austérité ont entraîné un processus récessif aboutissant à une situation sociale dramatique.

L'évolution positive de la gouvernance de la zone Euro, le début de mutualisation, sont des progrès incontestables. Cependant la faiblesse de la prise en compte de la dimension sociale alors que la concurrence sociale s'accroît, creuse sans cesse un fossé entre les attentes des citoyens et ce qu'ils perçoivent de l'Europe.

Après avoir risqué l'éclatement avec l'envolée des dettes publiques, c'est maintenant la crise politique et démocratique qui risque de mettre en péril la construction européenne.

LE SYNDICALISME EUROPÉEN

En 40 ans d'existence, la Confédération européenne des syndicats (CES) s'est beaucoup développée et compte aujourd'hui 85 confédérations de 36 pays⁵ et 10 fédérations syndicales européennes. Cette diversité complique un débat interne déjà ancien et qui reste d'actualité : pour certains (c'est la position de la CFDT, adoptée au Congrès de Lille), la CES doit devenir une véritable confédération qui porte l'intérêt collectif de l'ensemble des salariés européens. Pour d'autres, davantage attachés à leurs prérogatives nationales, elle doit s'en tenir à une simple coordination.

Depuis quatre ans, la diversité des situations économiques et sociales de chaque pays sous l'effet de la crise, s'ajoutant aux différences d'histoire et de tradition syndicale, compliquent encore davantage le rapprochement des points de vue.

Pour certaines organisations membres de la CES, la dette et les déficits publics ne constituent pas un véritable problème et la solution passe uniquement par la relance de la consommation et l'augmentation des salaires. L'autonomie des partenaires sociaux est ancrée dans certaines cultures nationales, elle est donc défendue avec force par les organisations de ces pays-là, y compris dans le cadre des mesures de surveillance économique et budgétaire. Or, l'intégration monétaire, budgétaire et économique, contraint fortement la dimension sociale, qui risque de payer sa mise à l'écart des processus d'intégration.

Des organisations sont très opposées au Traité de stabilité budgétaire (TSCG⁶). Au moment où ce traité a été signé (début 2012), la CFDT s'est interrogée sur son utilité (les règles du « *six pack* » et du « *two pack* » semblent déjà assez contraignantes) et sur la méthode strictement intergouvernementale (en ce sens, nous avons soutenu la position critique du Parlement européen). Nous avons approuvé la position de la CES de mars 2012, en opposition à ce traité. Cette position rappelait dans le même temps le soutien à la coordination des politiques économiques et à l'objectif d'assainissement des finances publiques.

Cependant, quand en octobre 2012 le débat sur la ratification du TSCG par la France s'est ouvert, les pistes tracées avec le Pacte de croissance, l'Union bancaire et le Rapport « van Rompuy », malgré les limites que nous avons indiquées, ont changé la donne, ce qui a conduit la CFDT à souhaiter cette ratification (voir argumentaire⁷ CFDT).

La crise, avec la montée des replis nationaux et du populisme, avec ses redoutables conséquences sociales, bouscule les syndicalismes nationaux. Là où il existe un pluralisme syndical, les différences d'approche conduisent à la division (Portugal, Italie, France).

Dans ce contexte, il y a malgré tout progrès et espoir. La CES est parvenue à mener un débat sérieux sur les enjeux du futur (École d'hiver de Copenhague, février 2012), puis à l'élaboration d'un Contrat social pour l'Europe (juin 2012), pour enfin aborder actuellement le sens de l'UEM et les exigences que la CES y met (comités exécutifs de mars et avril 2013 en vue de la conférence à mi-mandat de juin 2013).

5. En plus des 27 pays de l'Union, la CES compte des adhérents dans les pays membres de l'Espace économique européen comme la Suisse et la Norvège, et dans les pays candidats (Islande, ex Yougoslavie et Turquie).

6. Traité de stabilité, de convergence et de gouvernance.

7. De la stabilité monétaire à la croissance économique : renforcer la gouvernance européenne – 1^{er} octobre 2012.

Le Contrat social pour l'Europe propose d'ouvrir un dialogue avec les employeurs et les institutions européennes dans 3 domaines :

- les négociations collectives et le dialogue social, dont la place centrale dans le modèle social européen doit être défendue et réaffirmée ;
- la gouvernance économique, qui doit être orientée vers la croissance et l'emploi ;
- la justice économique et sociale, qui doit garantir une égalité des droits entre les salariés européens et, par là même, éviter des concurrences par le moins-disant social.

Dans le même temps, la prise de conscience croissante des impasses actuelles et le début de reconnaissance de l'indispensable place à faire pour la dimension sociale, crédibilisent l'action patiente de la CES (parallèlement, en Allemagne, la mise en place d'un salaire mini est pour partie reprise par le gouvernement). La CES intervient dans le débat sur la dimension sociale de l'Union en mettant en avant 4 priorités :

- mettre fin aux coupes dans les dépenses publiques, la protection sociale et les salaires ;
- mettre fin à la concurrence en matière de salaires et de conditions de travail, ainsi qu'à la concurrence fiscale, la fraude fiscale et l'évasion fiscale ;
- mettre l'accent sur les investissements pour une croissance et des emplois durables ;
- promouvoir le dialogue social et la négociation collective à tous les niveaux.

Au fur et à mesure qu'avance le débat quant à la position de la CES sur la gouvernance de l'Union monétaire, s'impose la prise en compte de la construction d'une Europe qui n'avance pas partout d'un même pas. Vouloir défendre tous les travailleurs européens ne devrait pas limiter les ambitions de la CES en matière d'intégration européenne, qui n'impacte pas tous les salariés européens de la même manière.

Reste à mieux définir les positions politiques et, surtout, à les décliner en propositions concrètes : c'est le plus difficile.

La crise accentue les tensions entre organisations syndicales nationales, elle pousse au repli, rendant difficile la formulation de propositions concrètes portées par le syndicalisme européen et capables de modifier la situation des travailleurs.

Les objectifs de solidarité se heurtent aux intérêts nationaux des pays les moins en difficulté.

Les organisations syndicales qui ont toujours été critiques ou opposées à la construction européenne n'hésitent pas à faire corps avec celles des pays qui souffrent le plus des politiques d'austérité dans un rejet parfois sans nuance de décisions européennes (Traité budgétaire).

Confrontée à cette situation, la CES a eu du mal à sortir d'un discours de dénonciation. Cependant, petit à petit, notamment avec la proposition de « contrat social », la CES parvient à un positionnement politique plus conséquent, qu'il faut encore décliner en propositions concrètes mobilisatrices.

ET LA CFDT



QUELLE EUROPE ?

La CFDT agit depuis longtemps pour une Europe forte et intégrée comme moyen de préserver la paix, de promouvoir la démocratie et de réaliser le progrès social. Elle considère que l'Europe est l'échelon incontournable pour relever les défis du développement durable et de la mondialisation face aux nouveaux équilibres géopolitiques.

Pour ces raisons, elle soutient les processus d'intégration incluant la monnaie commune et achevant le marché unique. Ce qui implique de parvenir progressivement à une convergence économique, sociale et fiscale. Cette marche en avant vers l'intégration va de pair avec des transferts conséquents de souveraineté du niveau national vers le niveau européen. Dans le monde d'interdépendance d'aujourd'hui et encore plus de demain, c'est le partage de souveraineté au niveau européen qui est le meilleur garant de la souveraineté nationale.

La France, comme les autres pays européens, n'aura pas beaucoup les moyens de peser seule dans le monde de demain. Elle doit surmonter ses handicaps (perte de compétitivité, faiblesse du dialogue social...) et faire face aux défis de la mondialisation. Pour cela, elle doit conduire des réformes, et celles-ci doivent se faire dans un cadre européen qui seul peut donner les atouts nécessaires : dimension démographique et économique permettant de peser dans le monde, possibilité de conduire des politiques monétaire, budgétaire, fiscale et sociale démultipliant la capacité économique tout en réduisant les concurrences entre les Etats au sein de l'Union, bon niveau pour promouvoir une régulation financière efficace.

Non seulement l'Europe est le moyen d'exister, c'est aussi la possibilité de peser dans les nouveaux équilibres à trouver entre les grandes tendances socio-économiques mondiales.

L'Union européenne doit se doter d'un budget qui lui permette de conduire des politiques ambitieuses de développement durable, s'appuyant sur des ressources fiscales propres. L'Europe a des atouts : un potentiel industriel important (métallurgie, chimie, aéronautique et spatial), des socles de politiques communes (Paquet énergie-climat). Elle doit favoriser la recherche et l'innovation, définir un cadre favorable au développement de nouvelles filières, se doter d'une fiscalité de l'épargne qui l'oriente vers des investissements productifs. Elle doit adapter sa politique de la concurrence et de relations économiques avec le reste de la planète à la nouvelle donne mondiale (propriété intellectuelle, aides publiques, transferts de technologie, protections temporaires de filières innovantes liées aux contraintes et risques pris par celles-ci...).

Des investissements communautaires (via des *euro-bonds* notamment), des co-investissements (publics-privés, communautaires-nationaux) doivent permettre le développement de réseaux, d'infrastructures, de programmes d'efficacité énergétique.

L'Europe doit être ouverte sur l'extérieur en encourageant les nouvelles adhésions et en développant des relations équitables avec les autres régions du monde. Ce qui suppose que ces relations intègrent les principes de réciprocité. En particulier, l'Europe doit tisser des liens étroits avec ses voisins, notamment en Afrique, en soutenant les processus de démocratisation et de développement.

Le dialogue social européen doit être producteur de norme avec une articulation entre démocratie sociale et démocratie politique. Il doit être l'outil principal de la consolidation d'un socle social européen et le moyen de conduire les convergences économiques et sociales.

Il est important de renforcer le couple franco-allemand, non pour imposer une vision hégémonique de l'Europe, mais pour enclencher une dynamique qui puisse entraîner les autres pays.

Compte tenu de l'ampleur des défis, du besoin d'avancer le plus rapidement possible et de l'hétérogénéité des politiques nationales, les coopérations renforcées rendues possibles par le Traité de Lisbonne nous paraissent une voie à suivre.

Cet horizon doit guider le sens de la politique européenne. Pour autant, nous en sommes loin et peu d'acteurs publics sont porteurs d'un projet crédible et mobilisateur pour l'Europe. L'Europe, comme ses Etats membres, paie le prix de la crise du politique et des incertitudes liées aux mutations profondes de nos sociétés. Nous souhaitons que la CES propose une démarche avec d'autres acteurs pro-européens pour « imaginer » l'Europe de demain.

L'ACTION DE LA CFDT DANS LE SYNDICALISME EUROPÉEN

Tout au long de ces années, la CFDT n'a pas ménagé sa peine pour défendre ses conceptions, dans le contexte syndical difficile dans lequel évolue la CES. Dans les instances politiques de la CES, nous faisons cause commune avec l'Unsa (avec laquelle nous avons des positions très proches dans les débats européens et avec qui nous faisons délégation commune à la CES).

La coopération avec des organisations d'Espagne, Italie, Allemagne et Belgique en faveur d'un Contrat social pour l'Europe (tribune dans plusieurs journaux européens fin 2011) a favorisé l'élaboration de celui-ci par la CES en juin 2012. Nous continuons aujourd'hui à travailler avec une partie de ces organisations de la CES pour compléter ce document par des propositions concrètes.

Nos échanges réguliers avec le DGB, qui associent également les autres organisations françaises membres de la CES, nous ont également permis d'avancer sur la comparaison des situations économiques et sociales de nos deux pays (voir argumentaire⁸ CFDT). Le dernier Forum syndical franco-allemand a eu lieu à l'occasion du 50^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée et était consacré au thème de la compétitivité. A cette occasion, il a été proposé de constituer un groupe de travail permanent entre partenaires sociaux français et allemands sur ce sujet. La rencontre avec les ministres du Travail de nos deux pays le 25 février 2013 a validé cette proposition.

Au travail confédéral s'ajoute celui conduit par les organisations de la CFDT. Les fédérations professionnelles sont engagées dans les nombreux comités du dialogue social sectoriel, et suivent les activités des Comités d'entreprise européens. Les Unions régionales interprofessionnelles (Uri), notamment celles situées en zones frontalières, sont impliquées dans les activités des Comités syndicaux inter-régionaux (CSIR), avec leurs homologues des pays européens limitrophes, mais il existe aussi d'autres coordinations

8. France / Allemagne : évolutions comparées - 4 juin 2012.

interrégionales (régions capitales, «pilotes» européens...). Le travail de coordination entre la confédération et les organisations CFDT, déjà entrepris dans certains domaines (migrations, «détachement»...) doit être approfondi.

Mais nous ne sommes pas audibles si nous ne dénonçons pas les déséquilibres actuels sacrifiant démocratie, emploi, cohésion sociale. Nous n'avancerons pas sur le terrain européen sans la mobilisation des salariés. Les euro-manifestations et les campagnes de la CES ne permettront pas de parvenir à des résultats si le syndicalisme européen ne porte pas des revendications concrètes et atteignables.

Dans cet objectif, le travail de la CFDT au sein de la CES vise prioritairement :

- une gouvernance économique démocratique associant les partenaires sociaux et passant par le débat parlementaire (national et européen), de manière à intégrer réduction des déficits, politique économique et cohésion sociale ;
- un plan d'investissements pour relancer l'activité et nous engager sur une nouvelle croissance ;
- l'harmonisation fiscale et la lutte contre le détournement des législations fiscales pour échapper à l'impôt (assiette commune pour l'impôt sur les sociétés avec un taux minimal d'imposition, réglementation sur le siège des groupes transnationaux, lutte contre les paradis fiscaux...);
- un socle social européen réduisant les concurrences sociales entre États et leurs conséquences en termes d'inégalités, de pauvreté et de précarité ;
- des propositions concrètes mobilisant les travailleurs européens et de nature à interpeller de manière cohérente dirigeants nationaux et dirigeants européens.



AU PLAN NATIONAL

Nous devons remobiliser l'ensemble de la CFDT sur les enjeux européens, tant pour parvenir à infléchir les politiques actuelles que pour obtenir des avancées vers les politiques que nous revendiquons.

L'Europe n'est pas qu'une idée, ce doit être un projet politique faisant sens pour les salariés, ce qui doit nous obliger à faire le lien entre les situations actuelles des salariés et la nature des propositions européennes.

Nous devons renforcer notre capacité de diffusion et d'appropriation de notre analyse et de nos propositions pour l'Europe. Nous proposons que les organisations de la CFDT mettent en place dans l'année 2013 des débats spécifiques pour aborder les enjeux européens et la façon dont ils prennent place dans le débat syndical. Nous devons essayer, à chaque niveau, de relier propositions européennes et situation des salariés (détachement des travailleurs, temps de travail, comités d'entreprise européens...).

Les prochaines élections au Parlement européen, qui auront lieu en mai 2014, seront l'occasion de débattre de l'Europe. Il est probable que le débat soit violent et que le populisme anti-européen, la radicalité... donnent de la voix. Le syndicalisme doit jouer son rôle, tant au niveau national qu'europpéen, pour clarifier ces choix au regard des conséquences pour les salariés et du sens que nous souhaitons pour le futur européen.

Dans cette optique, la CFDT devra être actrice en travaillant avec d'autres organisations syndicales et des associations impliquées dans les questions européennes.

Notes

- i.** Le Fonds européen de stabilité financière a été créé en 2010 pour venir en aide aux pays les plus endettés, qui n'arrivaient plus à se financer sur les marchés financiers (si ce n'est à des taux extrêmement élevés). Il est provisoire, jusqu'en juin 2013. En effet, le Traité de Lisbonne excluant ce type d'aide, la mise en place d'un mécanisme permanent exigeait une modification du traité.
Conçu comme un fonds d'urgence, il n'intervenait qu'en cas de situation très difficile, à la demande de l'Etat concerné (mais celui-ci peut subir des pressions de la part des autres Etats membres ou de la Commission qui considèrent que la situation du pays menace la stabilité de l'Euro). La crise se prolongeant, les conditions de financement (objet, montant des intérêts, durée...) se sont assouplies. Doté de 440 milliards d'Euros (complétés au besoin de 250 milliards d'Euros du Fonds monétaire international - FMI) le FESF est d'abord intervenu en Irlande, puis en Grèce, au Portugal, en Italie et, en mai 2012, en Espagne (pour renflouer les banques).
- ii.** Le Mécanisme européen de stabilité a été créé en 2011 pour prendre le relais du FESF et devenir permanent. En effet, il a bien fallu réaliser que la crise de l'Euro ne serait pas de courte durée et se résoudre à réformer le Traité de Lisbonne pour créer un mécanisme permanent. Sa mise en place a même été avancée au 1^{er} juillet 2012. Il est doté de 500 milliards d'Euros (les 440 du FESF plus 60 milliards supplémentaires) et peut également être complété par 250 milliards du FMI, pour une capacité totale de 750 milliards d'Euros.
- iii.** Le « semestre européen » est une ébauche de gouvernance économique européenne en matière budgétaire. Il a été instauré par un ensemble de six directives (le « *six pack* ») approuvées en 2011, complété par deux directives supplémentaires en 2012 (le « *two pack* »). Il met en place un mécanisme de suivi et de surveillance des budgets nationaux, en s'appuyant sur une procédure incluse dans la Stratégie UE 2020 : l'analyse annuelle de la croissance. À partir de cette analyse, effectuée en fin d'année par la Commission, celle-ci élabore au cours du premier semestre de chaque année des préconisations aux Etats membres pour l'élaboration du budget. A chaque Etat membre d'élaborer et de voter son budget au cours du second semestre, selon la procédure habituelle.
L'Etat membre reste maître de ses décisions et le Parlement national vote en toute indépendance. Toutefois, si un Etat membre ne suit pas les préconisations de la Commission et qu'il n'arrive pas ensuite à respecter les critères du Pacte de stabilité (très peu d'Etats membres le respectent aujourd'hui), il peut faire l'objet d'une procédure de « *déséquilibres excessifs* » (selon une série de critères économiques). L'Etat en question fait alors l'objet d'un suivi rigoureux et si la situation continue à se dégrader sans qu'il prenne en compte les préconisations de la Commission, il s'expose à des sanctions « *semi-automatiques* » (c'est à dire qu'elles s'appliquent sauf opposition d'une majorité qualifiée au Conseil).
- iv.** Le Traité de stabilité financière a été signé par 25 Etats membres début 2012. Il reprend et renforce des règles prévues par le « semestre européen », notamment par la mise en place d'un « *frein à l'endettement* » (règle d'or) constitutionnel. Mais la démarche est intergouvernementale. Il est entré en vigueur dès que 12 Etats de la zone Euro l'ont ratifié, ce qui est le cas depuis fin 2012. À l'été 2013, ce sont 22 Etats qui l'ont ratifié, dont 15 de la zone Euro. L'un d'eux (Irlande) l'a fait par référendum. La ratification de ce traité conditionne l'accès au MES.

LA BOÎTE À OUTILS

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DE NOS OUTILS EN LIGNE SUR CFDT.FR DANS LA RUBRIQUE BOÎTE À OUTILS RÉGULIÈREMENT MISE À JOUR.

NOS AUTRES AMBITIONS

- POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE: CONSTATS ET PROPOSITIONS CFDT
- POLITIQUE INDUSTRIELLE: CONSTATS ET PROPOSITIONS CFDT
- LOGEMENT: CONSTATS ET PROPOSITIONS CFDT
- FISCALITÉ: RÉHABILITER L'IMPÔT EN LE RENDANT PLUS JUSTE
- PROTECTION SOCIALE: CONSOLIDER SON FINANCEMENT

- PERTE D'AUTONOMIE: L'INTERVENTION EN DIRECTION DES PERSONNES ÂGÉES
- ÉDUCATION: RÉDUIRE LES INÉGALITÉS
- SANTÉ: RÉDUIRE LES INÉGALITÉS D'ACCÈS AUX SOINS
- FORMATION PROFESSIONNELLE: UNE STRATÉGIE, DES ACTES
- POLITIQUE FAMILIALE: CONSTATS ET PROPOSITIONS CFDT

SUR LE MÊME THÈME

- ARGUMENTAIRE - DE LA STABILITÉ MONÉTAIRE À LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE: RENFORCER LA GOUVERNANCE EUROPÉENNE
- ARGUMENTAIRE - FRANCE / ALLEMAGNE: ÉVOLUTIONS COMPARÉES

Retrouvez l'ensemble de nos outils sur notre site www.cfdt.fr / Boîte à outils